



Avertissement au travail peux t'on le contester

Par **jeffandflo**, le **14/03/2016** à **16:25**

Bonjour,

Lundi 07/03/2016, je suis tombée dans l'atelier ou je travaille en tant que tourneur cn. En faite j'ai entendue un bruit sur une des trois machines sur lesquelles je travaille, voulant arrêter celle ci en plein cycle de travailler j'ai voulu m'y rentre rapidement mais malheureusement j'ai glissé, tombant sur le sol en béton et me rattrapant (mal apparemment[smile17])j'ai entendu mon épaule droite craqué. Suite a cette chute on m'a emmené aux urgences les plus proches. Bref, l'urgentiste me mets en arrêt jusqu'au vendredi . Mardi 08 mars je reçois en lettre recommandé avec accusé de réception. Avertissement pour non conformité nombreuse et mise hors d 'usage de la machine ou j'ai eu le problème. Alors je voudrais savoir si je peux le contester car a ce jour mon patron m'a mise au courant pour une non conformité mais il oublie que je travaille en doublage et que mon doubleur a travailler aussi sur cette commande et n'a pas reçu d'avertissement pour cela...et que d'autre de mes collègues ont eu des non conformités mais rien non plus. Pour la machine de source sure je sais que celle ci des l'après midi était en fonction et que la aussi l'un de mes collègues a une fois bloquer sa machine pendant trois jours suite a un mauvais réglage et pas d'avertissement. Je voudrais le contester en amenant ses arguments et en précisant (vu que je suis la seule femme dans une entreprise de 10 ouvriers)que cet avertissement laisse penser a de la discrimination a mon égard.

Merci par avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **14/03/2016** à **17:55**

Bonjour,

Il ne me paraît pas forcément judicieux d'invoquer la discrimination mais vous pourriez effectivement contester l'avertissement sur la base des autres éléments dont vous disposez par lettre recommandée avec AR si vous avez suivi les procédures normales...

Par **jeffflo**, le **14/03/2016** à **18:34**

Merci pour votre réponse....je parle de discrimination car quand je vois mes collègues qui ont

fait perdre des clients a l entreprise, des non conformité a hauteur de 50000 euros ou une non conformité et pas d avertissement....cela passe pas

Par **P.M.**, le **14/03/2016** à **18:48**

Mais si vous étiez un homme parmi d'autres hommes ou qu'il y ait d'autres femmes dans l'équipe, il faudrait bien trouver un autre motif que la discrimination et à mon avis c'est plus par rapport à l'accident du travail que l'employeur a cru bon de vous sanctionner...